



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et
de l'innovation
Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la
recherche
Bureau des établissements et des contrats

1^{er}, avenue de Lowendal, 75700 PARIS 07 SP

Suivi par : Jean-Luc BOULET

Tél : 01.49.55.55.13

Fax : 01.49.55.48.19

Réf. Interne : Agro campus Ouest/Directeur

Réf. Classement :

NOTE DE SERVICE
DGER/SDESR/N2009-2009

Date: 28 janvier 2009

Date de mise en application : immédiate

📄 Nombre d'annexe : 0

Objet : Avis de vacance de l'emploi de directeur général de l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agro campus Ouest).

Bases juridiques :

- Article 8 du décret n° 2008-616 du 27 juin 2008 portant création de l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agro campus Ouest).

Résumé :

Ouverture à la vacance, à compter du 1^{er} mai 2009, de l'emploi de directeur général de l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agro campus Ouest).

Mots-cles : Agro campus Ouest, directeur.

Destinataires

Pour information :

- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Directions départementales de l'équipement et de l'agriculture
- Directions départementales de l'agriculture et de la forêt
- Établissements d'enseignement supérieur agricole publics
- Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles,

Avis de vacance de l'emploi de directeur général de l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agro campus Ouest).

L'emploi de directeur général de l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agro campus Ouest) sera vacant à compter du 1er mai 2009.

Cet établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, placé sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture, a pour mission de former des ingénieurs dans les domaines des sciences et techniques agronomiques, environnementales, agroalimentaires, horticoles et du paysage.

Conformément à l'article 8 du décret n° 2008-616 du 27 juin 2008, peuvent faire acte de candidature « les personnes ayant vocation à enseigner dans l'établissement ».

Les candidats sont invités à rédiger en quelques pages (quatre ou cinq pages) leur propre projet pour l'établissement au cours des prochaines années. Dans ce document, chaque candidat définira la politique, les développements et les innovations qu'il propose ; il indiquera également la manière dont il entend assurer l'animation de la recherche, la coordination pédagogique, en formation initiale et en formation continue, gérer l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers de l'établissement et représenter celui-ci auprès de ses partenaires.

Les candidats adresseront leur lettre de candidature, accompagnée d'un *curriculum vitæ* ainsi que d'un état des services et travaux accomplis, au directeur général de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture et de la pêche - 1ter, avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP avant le 1er mars 2009 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Le délégué à la mobilité et aux carrières

Le directeur général de l'enseignement et
de la recherche

Claude POLY

Jean-Louis BUER